

**Service instructeur**  
Service du Recyclage et de l'Air

N° 6e/136-07

**Service consulté**

**PLAN CLIMAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE SUD ALSACE (CAMSA)**

Résumé : *Le rapport propose d'autoriser le Président ou son représentant à signer la Charte du Plan Climat de la CAMSA.*

Les Plans Climat territoriaux ont pour fonction d'inciter les collectivités territoriales à s'investir, à leur échelle, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces initiatives s'inscrivent dans la lutte planétaire contre le changement climatique et appliquent le principe « penser globalement et agir localement ».

Le dérèglement climatique est aujourd'hui une réalité et la communauté scientifique souligne que la rapidité, l'ampleur et la génération de situations météorologiques exceptionnelles sont supérieures à ce qui avait été initialement prévu. C'est pourquoi les scientifiques préconisent une division par 2 des GES d'ici 2050 pour éviter un emballement du climat.

Pour les pays industrialisés, les plus forts producteurs de GES, l'effort devra être plus conséquent : en France, la notion de « facteur 4 » a été proposée, qui consiste à diviser par 4 nos émissions de GES d'ici 2050.

Le Plan Climat de la CAMSA s'intègre dans cette logique. Il constitue une des déclinaisons de l'Agenda 21 adopté en 2003, dont la finalité est d'inscrire l'Agglomération mulhousienne dans une démarche de développement durable, conciliant sur le long terme le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement.

Ce Plan a été réalisé en appliquant les principes de la « bonne gouvernance » visant à associer tous les acteurs concernés et à mobiliser la population par une démarche participative d'éco-citoyenneté. Il s'appuie sur un diagnostic de la production des GES. Ainsi, à l'échelle de la CAMSA, 1,2 Million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (gaz carbonique) est émis chaque année, soit 7 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant : 50 % des GES sont émis par le bâtiment résidentiel-tertiaire, 30 % par le transport, 13 % par l'industrie, le reste par la distribution et l'agriculture.

Le Plan Climat définit 5 grands axes de travail pour réduire les émissions de GES :

- Acheter et consommer durablement : exemplarité des collectivités au travers d'achats éco-responsables (énergie verte, produits à faible « empreinte écologique »), production d'énergie décentralisée, promotion du compostage individuel, filières de distribution courtes,
- Aménager et gérer le territoire pour les générations futures : guide pour l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, SCOTT) intégrant la problématique des GES,
- Construire et rénover pour demain : points Info Energie pour le grand public, boîte à outil pour les maîtres d'ouvrage privés pour la construction basse énergie ou la rénovation thermique, exemplarité des collectivités,
- Transformer durablement les modes de transports : offre de transport en commun, usage des deux roues, flottes de véhicules propres, Plan de déplacement urbain (PDU),
- Informer, sensibiliser : communication institutionnelle, collaboration avec l'éducation nationale, centres d'initiation à la nature.

La CAMSA souhaite associer tous les partenaires de la future mise en œuvre du Plan Climat à la signature d'une Charte et notamment le Conseil Général.

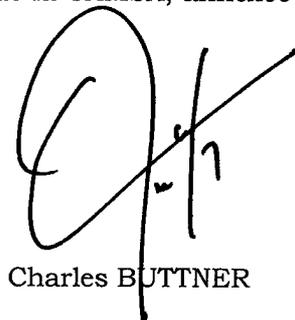
Cette signature, qui aura lieu le 7 décembre 2007, ne constitue qu'un engagement moral et n'a donc pas, à ce stade, d'implication financière. La mise en œuvre des orientations générales définies dans le Plan Climat interviendra dans un second temps, au travers d'un Plan d'actions qui sera très prochainement finalisé.

Dans ce cadre, la CAMSA pourra bénéficier des aides du Département au travers de la « Dotation d'Accompagnement des Charges de Centralité des Agglomérations Haut-Rhinoises ». L'intervention éventuelle du Conseil Général devra s'inscrire dans son champ de compétence et d'action et en particulier, dans le périmètre du « Plan départemental de l'Energie » adopté lors de la séance plénière du 19 octobre 2007.

Le Département, en qualité de partenaire financier et technique du projet, pourra utilement participer aux instances mises en place pour assurer le suivi du Plan Climat.

Je vous propose d'approuver la Charte du Plan Climat de la CAMSA, annexée au rapport, et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small '7' written below the vertical line.

Charles BUTTNER



## Charte d'engagement

Considérant :

- que le changement climatique est, sur l'ensemble de la planète, une réalité qui s'impose à tous,
- que la réduction des gaz à effet de serre constitue un défi majeur auquel l'humanité doit faire face,
- que nos politiques économiques, sociales et environnementales doivent être durablement adaptées pour garantir la solidarité entre les générations,
- que les émissions de gaz à effet de serre sont le fait de tous et que chacun à son niveau doit se mobiliser,
- qu'un Plan Climat Territorial a été adopté par les élus de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace et qu'il porte notre capacité à agir localement,

Je m'engage à contribuer aux objectifs du Plan Climat Territorial Mulhouse Alsace :

- par une participation concrète à l'effort collectif de réduction des gaz à effet de serre,
- par mon apport à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'actions concrètes,
- par mon engagement dans la sensibilisation et l'implication de tous,

Et je signe cette charte